

## Lotissement L'Estuaire

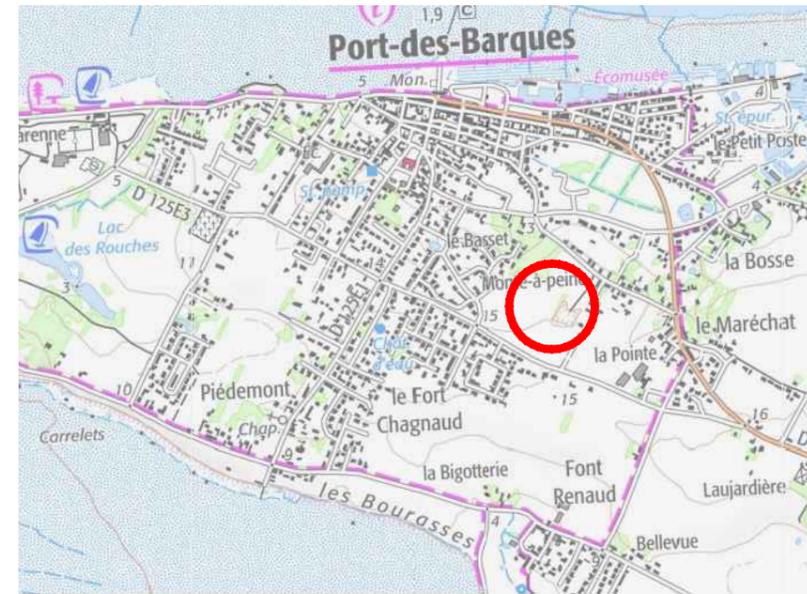
Plan de bornage et de vente

Lot n°6

Cadastré: ZB n° 1154

Surface : 621 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager n° 017 484 18 R0003  
délivré le 24 février 2019.  
Modificatif 1 délivré le 29 août 2019.



### Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER  
Avenue des Fourneaux  
17690 ANGOULINS SUR MER  
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : [contact@gpm-immobilier.com](mailto:contact@gpm-immobilier.com)

### Architecte Urbaniste :

G.H.E.C.O. Urbanisme  
13 bis, rue Buffeterie  
17000 LA ROCHELLE  
Tél: 05.46.41.01.92

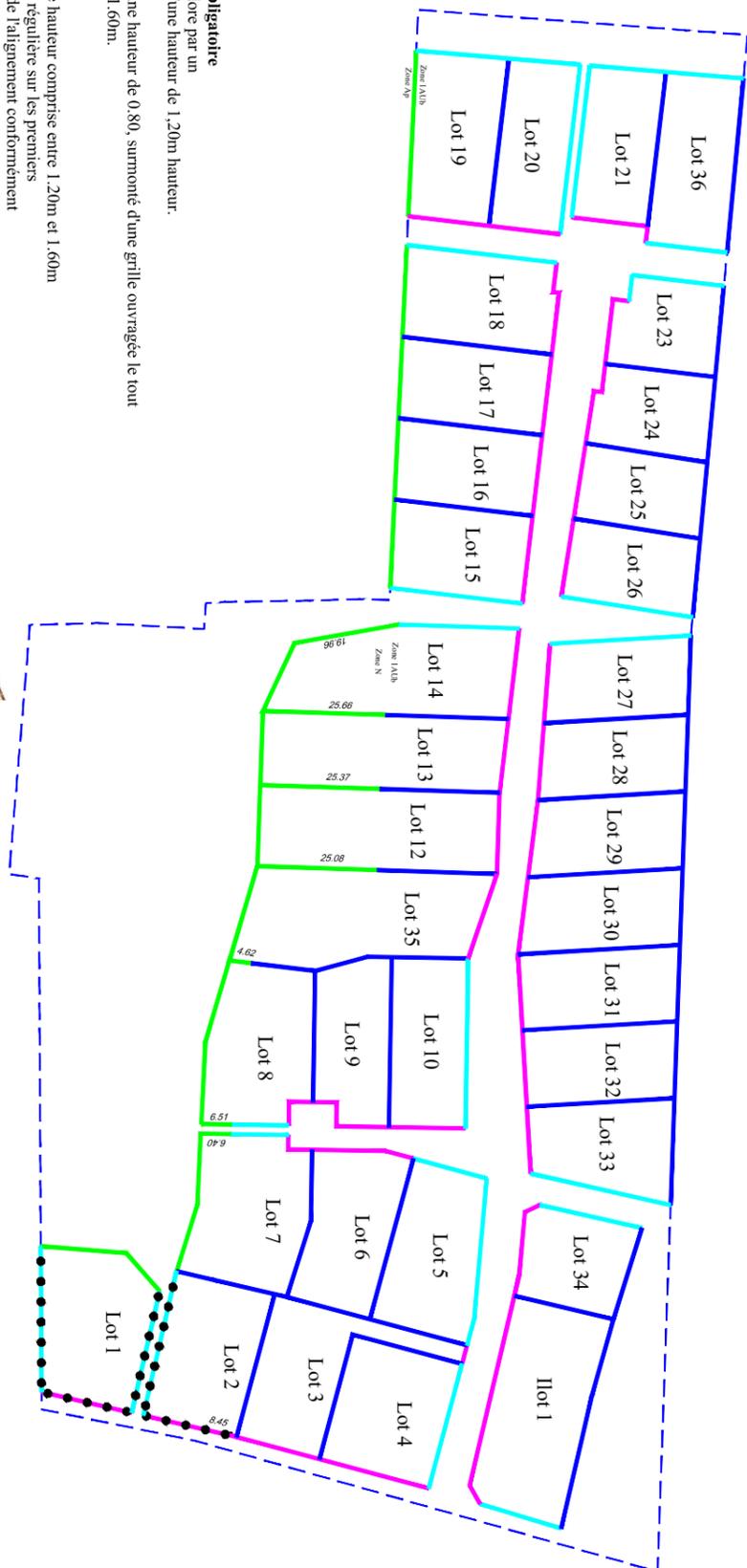
E-mail: [gheco@wanadoo.fr](mailto:gheco@wanadoo.fr)

### Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES  
54, Rue de Vaugouin  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: [geometres@bcge17.com](mailto:geometres@bcge17.com)

## Commune de PORT DES BARQUES Lotissement L'Estuaire SCHEMA DES CLOTURES

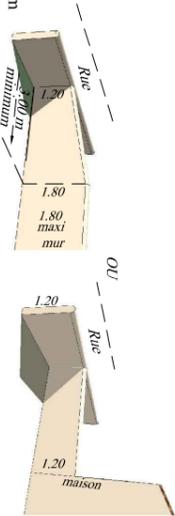


### Cloture non obligatoire

- Possibilité de clore par un Muret plein d'une hauteur de 1,20m hauteur.
- ou
- Mur bahut d'une hauteur de 0,80, surmonté d'une grille ouvragée le tout n'excédant pas 1,60m.

Mur plein d'une hauteur comprise entre 1,20m et 1,60m  
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)

- Haie composée d'essences locales doublee ou non d'un grillage de couleur sombre n'excédant pas 1,60m.
- ou
- Mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
- ou
- Grillage vert d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublee d'une haie.



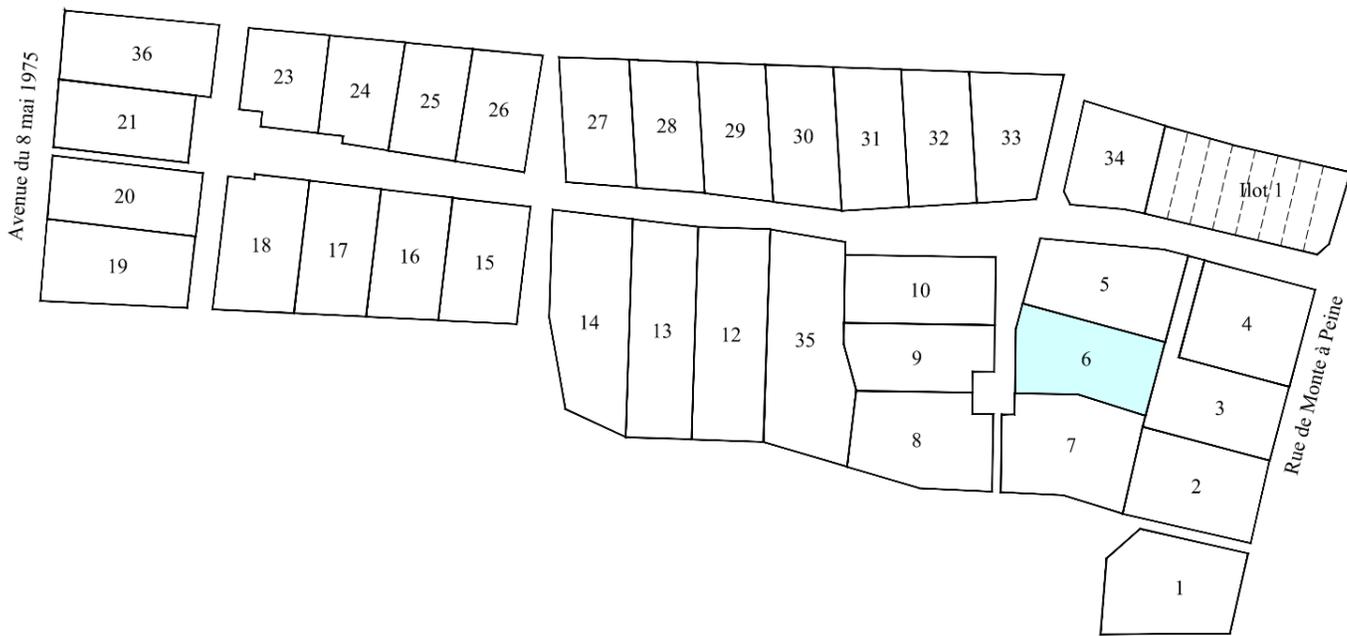
### Cloture non obligatoire

- Possibilité de clore par un Muret plein d'une hauteur de 1,20m hauteur couronné d'un rang de tuiles, ou d'un chapeçon de pierre à tête arrondie
- ou
- Mur bahut d'une hauteur de 0,80, surmonté d'une grille ouvragée le tout n'excédant pas 1,60m.

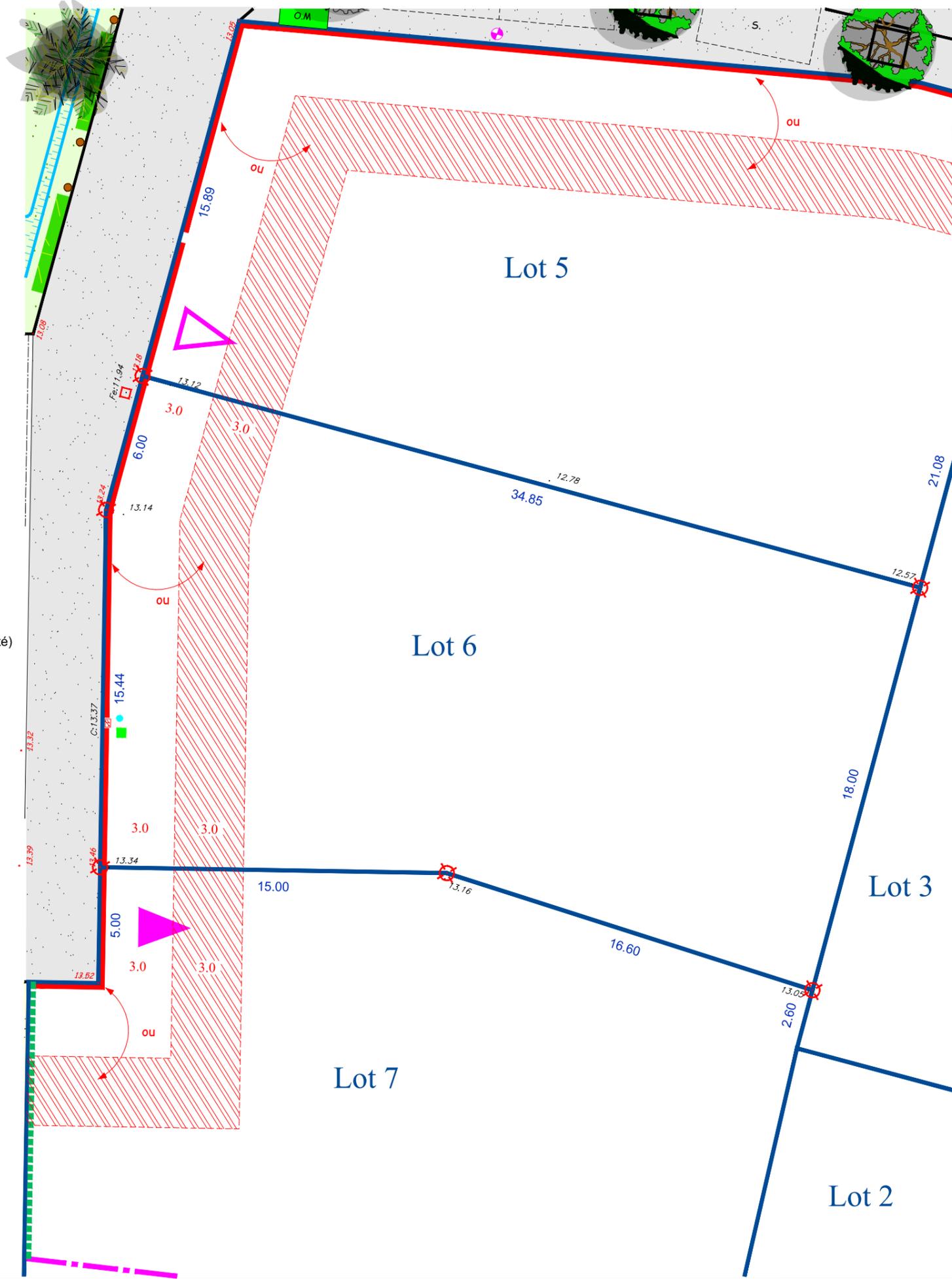
- Muret plein d'une hauteur maximum de 1,60m hauteur couronné d'un rang de tuiles, ou d'un chapeçon de pierre à tête arrondie
- ou
- Haie composée d'essences locales doublee ou non d'un grillage de couleur sombre n'excédant pas 1,60m.

- Grillage de couleur sombre d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.

Plan de Situation



Echelle : 1/200



- Enrobés
- Herbe
- Stabilisé calcaire renforcé (à positionner en fonction des accès)
- Béton désactivé

- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot - Deux accès possibles
- Accès véhicule interdit

- Ligne d'accroche obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Dès qu'un point de la construction touche cette ligne, la façade doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m<sup>2</sup> de surface

- Haie à planter par le lotisseur sur une bande inconstructible de 3m.
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Haie arbustive
- Couvre sols (lavande, potentilla, romarin rampant) (à positionner par rapport aux accès)

- Ae Acer elsrijk tige
- Ac Acer campestre branchu depuis la base
- Cv Chêne vert
- Ur Ulmus resista
- Mp Murier platane
- T Tamaris
- Groupe de pins parasols

- Caniveau béton
- Bordure ou bordurette béton
- Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)
- Altitude projet (après travaux de finition)
- Candélabre à poser
- Place de stationnement PMR
- Place de stationnement privative
- Borne bois
- Banc
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Arrivée Eau Potable
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Regard de branchement Eaux Pluviales (altitude fil d'eau)
- Borne OGE
- Limite des lots
- Limite de zonage du PLU
- Périmètre du lotissement
- Bassin d'infiltration

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.  
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.